

Mme Laurence PAPON-FOURNIER

Copie de mon courrier « A la mémoire de mon fils Anthony GEONGET »

Mr Richard FERRAND,

Je vous ai envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception le 22 février 2022. Je vous ai plus tard adressé un mail avec copie de ce premier courrier. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse de votre part.

Votre silence m'étant insupportable, je vous adresse une nouvelle copie de cette lettre dans laquelle je vous demandais ce que vous pouviez faire pour que des sanctions exemplaires soient enfin prises et appliquées à l'encontre de délinquants multirécidivistes, tel que celui qui nous a pris notre enfant, dans ce que le droit continue d'appeler un « accident ».

Aujourd'hui, je ne peux qu'être extrêmement choquée du peu d'importance qu'un homme politique tel que vous, quatrième dans l'ordre protocolaire des autorités politiques de la République, semble accorder à ma situation.

Ce drame qui nous touche a vu la vie de mon fils s'arrêter prématurément ce lundi 17 janvier 2022 sur la rocade Bordelaise. Ce drame est peut-être insignifiant à vos yeux vu le contexte internationale actuel et à l'approche de l'élection présidentielle, mais le décès d'Anthony ne doit pas simplement alimenter des statistiques. Ce jeune homme pourrait être votre fils, petit fils, neveu ou ami.

Le délinquant routier multirécidiviste qui a mis en danger et de façon délibérée la vie de mon fils, s'est rendu coupable d'un assassinat en roulant à grande vitesse sous l'emprise de stupéfiants (cannabis + inhalation de protoxyde d'azote dont plusieurs cartouches ont été retrouvées dans le véhicule). J'emploie volontairement le terme d'assassinat qui consiste à commettre un homicide avec préméditation. Cet individu ayant été plusieurs fois interpellé pour des faits de vitesse excessive et de conduite sous l'emprise de stupéfiants, il ne pouvait ignorer que tôt ou tard son comportement serait fatal à quelqu'un. C'est en cela que la préméditation est caractérisée.

Ces éléments justifient de toute urgence que de tels actes soient requalifiés en homicides volontaires et punis de lourdes sanctions. Le terme homicide involontaire dans ce cas précis est difficile à entendre, à comprendre, surtout quand l'auteur était déjà connu des services de police pour les mêmes faits alors qu'il était mineur.

Il est intolérable que ces individus puissent échapper à de lourdes peines de prison et aux sanctions exemplaires qui nous sont promises par toute la classe politique. Vous devez tenir compte des victimes et des familles de victimes en cas de décès, qui se retrouvent très souvent seules et démunies face aux démarches à effectuer alors que les coupables bénéficient d'un avocat commis d'office.

Ce que je ressens aujourd'hui comme de l'irresponsabilité et de l'aveuglement des hommes et femmes politiques face à ces drames, constitue une double peine pour les victimes et leurs familles déjà condamnées à perpétuité.

Veillez ne plus faire de promesses électorales mais AGISSEZ et DÉFENDEZ les victimes !